



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 18 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 Septembre

Le 18 Septembre 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence M. DELAIRE François, le Maire

PRÉSENTS : AIRVAULT Jean-Luc, DELAIRE François, RAFFIER Marc, BROUSSARD Élisabeth, TALON Corinne, GUIGNARD Laurent, DOUTEAU Philippe, MERCIER Sébastien, SICOT Yaël

REPRÉSENTÉS : GIRARD Philippe

EXCUSÉS : LAFFOND Stéphanie, LEGRAND Céline, RAYNAUD Audrey SALMON Jean-Guy

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : MERCIER Sébastien

Objet : Validation du procès-verbal du 18 Juin 2024

Le conseil valide le procès-verbal du 18 Juin 2024

Objet : Travaux Eglise

M. le Maire fait le point sur les travaux de l'église concernant la tranche ferme.

La pose des bornes coniques est prévue fin septembre et l'intervention avec la nacelle pour le clocher mi-octobre.

Puis le point financier sur cette tranche :

Sur un budget 204 000€ il y a un reste à charge pour la commune de 22 880€.

La commune a bénéficié, sur dérogation, de 86% de subvention

Sur la tranche 2 :

La commune a perçu les dons de la fondation du patrimoine à hauteur de 11 735€

Le reste à charge pour la commune est de 129 000€

La commune a contracté un prêt de 150 000€ pour le financement des travaux.

Objet : Matériel de terrassement

M. le Maire expose qu'il y aurait lieu de se positionner quant à l'acquisition d'un matériel de terrassement en lieu et place de celui mise à disposition par la société D-INVEST qui propose actuellement la mise à disposition d'une Chargeuse pelleteuse 580SM CASE, sans contrepartie de rémunération mais en établissant une convention pour répondre aux obligations d'assurance et des réglementations d'utilisation pour la commune.

Après délibération il s'avère que le matériel est utile pour les travaux à effectuer sur la commune. Le conseil va étudier les possibilités et les coûts pour une matériel de terrassement (achat d'un matériel d'occasion, location à l'année...)

Le sujet sera étudié ultérieurement.

Objet : Devis voirie

M. le Maire expose que lors du dernier conseil plusieurs devis ont été étudiés et que le conseil avait retenu l'entreprise BERNAD TP pour le bi couche car c'était le moins disant. Et qu'il donnait pouvoir au Maire pour établir un devis pour la route des Grolles et une portion de la route de Bouin. M. le Maire présente le devis s'élevant à 30 462.70€ HT soit 36 555.24€ TTC avec travaux avant fin juin 2025.

Le conseil valide ce devis.

M. le Maire propose de demander un devis à l'entreprise BARRE pour travaux sur :

-l'impasse de Bouin

-le chemin de Villeblanche à Vieille Ville

-chemin du cimetière allant au Grolles car il y a des passages de bus

Le conseil est favorable.

Objet : Etude implantation de miroirs routiers

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu plusieurs demandes d'implantation de miroirs routiers pour pallier au manque de visibilité à certains carrefours. Il sollicite le conseil pour savoir s'il souhaite lancer une étude pour l'implantation de miroirs routier sur la commune. M. le Maire propose de répertorier les miroirs existants et voir les endroits nécessaires. Et en même temps il est demandé de faire le point sur les points noirs au niveau de l'éclairage public.

Le conseil valide cette proposition

Objet : Convention du chat qui pêche

M. le Maire informe que la convention entre la commune et le chat qui pêche date de 2015 et qu'il y aurait lieu de la revoir. Le conseil valide cette proposition. Le contenu de cette convention sera étudié lors de la prochaine réunion de conseil.

Objet : Autorisation Foodtruck au chat qui pêche

M. le Maire informe qu'il a reçu une demande du chat qui pêche pour solliciter l'autorisation de faire intervenir un foodtruck le mercredi voire le vendredi aussi au niveau du jardin du chat qui pêche. M. le Maire explique que des documents justificatifs ont été demandés et qu'ils n'ont pas été fournis à ce jour.

Le sujet est reporté au prochain conseil

Objet : PLUiH Servitudes d alignements

M. le Maire informe qu'il a reçu un courrier du conseil départemental concernant les servitudes d'alignements existantes sur les départementales à savoir :

-Melleran - centre bourg RD109 (à partir de chez Mme SAUVAITRE jusqu'à l'ancienne gare)

-Melleran - Vieille Ville RD1 (au niveau du carrefour Vielle Ville – Valdelaume, habitation HUCTIN...).

Dans le cadre du PLUiH le département ne trouve plus d'intérêt à maintenir ces servitudes car aujourd'hui la nécessité d'élargir et de redresser les voies est remise en cause avec la prise en considération de la place de l'automobile. Si les servitudes ne sont pas reprises elles ne disparaissent pas pour autant elles pourront être réactivées lors de la révision du PLUiH.

Il appartient à la commune de délibérer sur le maintien ou pas de ces servitudes. Le conseil valide le fait de conserver ces servitudes.

Objet : Audit énergétique salles : associative, Intergénération et chat qui pêche Nomination d'un économe de flux

M. le Maire rappelle que lors du conseil du 11 décembre 2023, l'assemblée a validé les propositions suivantes :

1- 1 700€ HT soit 2 040€ TTC pour la partie audit énergétique pour les salles : associative, intergénération et chat qui pêche afin de solliciter une subvention auprès du SIEDS (50% de prise en charge par le SIEDS).

2- 6 700€ HT soit 8 040€ TTC pour la partie diagnostic, relevé de plan, faisabilité, budget travaux pour la salle des fêtes et les salles associative, intergénération et chat qui pêche afin de solliciter une subvention auprès du SIEDS au titre du fonds CHENE.

Afin de lancer l'audit, M. le Maire propose de choisir un économiste de flux

Le conseil valide le devis CEBI du 16 Novembre 2023 et retient le bureau d'étude CEBI, M. Luc COGNY Architecte Economiste, et le bureau d'étude acoustique et mécanique des fluides GANTHA.

Objet : Avis : Enquête publique Société Ferme Eolienne de la Plaine de Jouhé

M. le Maire informe que nous avons reçu en mairie un dossier de la Société FERME EOLIENNE DE LA PLAINE DE JOUHE concernant un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison sur les communes de Valdelaume, Lorigné et la Forêt de Tessé en vue du déroulement de l'enquête publique du 16 septembre au 18 Octobre 2024. L'avis a été affiché le 23 juillet et le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Le conseil municipal n'émet pas d'avis et laisse les communes souveraines sur leurs territoires respectifs.

Objet : SMAEP 4B : Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service 2023 pour la production et la distribution d'eau potable

Après présentation des rapports annuels, le conseil prend acte.

Questions diverses

Point Ecole

Suite à une réunion avec la CCMP pour faire un état à échéance 2030, Il a été constaté une baisse générale des effectifs et des fermetures à venir. D'un commun accord la commune et la CCMP souhaitent avoir un dialogue avec l'inspection académique pour ne pas subir les fermetures de classes.

BILAN 14 JUILLET

Bilan positif voir pour l'année prochaine si la commune a recours à une structure de jeux gonflable car le prix est assez onéreux

13 OCTOBRE

Organisation d'une manifestation « OCTOBRE ROSE » par l'association Dan's Joam en collaboration avec la commission sociale et des associations de la commune : randonnées et animations

M. Le Maire, M. DELAIRE François

M. Le secrétaire de séance, M. MERCIER Sébastien